

Déclaration d'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles de Bretagne et à la certification forestière PEFC (rayer cette mention en cas d'adhésion au seul CBPS)

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Agissant en qualité de Propriétaire (1) Mandataire (personne morale) (2) Co-indivisaire (3)
des parcelles désignées au verso, pour une surface de _____ ha _____ a _____ ca.

(1) Si les parcelles sont grevées d'un droit réel de jouissance, la déclaration d'adhésion doit être signée conjointement par le propriétaire et le titulaire de ce droit (usufruitier, emphytéote...), identifié dans l'emplacement prévu à cet effet au verso.

(2) Joindre le mandat donnant pouvoir au signataire.

(3) Dans le cas d'une indivision n'ayant pas désigné de représentant, la déclaration d'adhésion doit être signée conjointement par l'ensemble des co-indivisaires, identifiés à l'emplacement prévu à cet effet au verso.

déclare adhérer, après en avoir pris connaissance,
au **Code des bonnes pratiques sylvicoles de Bretagne**.

Je m'engage à respecter, pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature, les principes généraux de gestion forestière durable et appliquerai à mes parcelles boisées les recommandations des fiches 1 à 7 qui me paraissent les mieux adaptées à mes peuplements et à mes objectifs.

et déclare adhérer à l'association PEFC Ouest, après avoir pris connaissance du dossier d'adhésion comportant « la politique de PEFC Ouest », le cahier des charges du propriétaire forestier, le cahier des charges national d'exploitation forestière, les règles d'utilisation de la marque PEFC et le montant de la cotisation.

Je m'engage, pour une durée de 5 ans à :

- Respecter le cahier des charges "propriétaire forestier" de PEFC Ouest.
- Respecter et/ou faire signer le cahier des charges national d'exploitation forestière.
- Adhérer à la politique de qualité de la gestion forestière durable PEFC Ouest.
- Respecter les règles d'utilisation de la marque PEFC dont j'ai eu connaissance et dont je demande l'autorisation de droit d'usage.
- Appliquer les lois et règlements français s'appliquant à ma forêt et mon activité forestière.
- Informer par écrit PEFC Ouest de la vente ou de l'achat de parcelles, ou de cessation volontaire d'adhésion.
- Faciliter la mission de PEFC Ouest et de l'organisme certificateur amenés à effectuer des contrôles dans mes forêts et à leur fournir tout document utile à cet effet.
- Mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Ouest en cas de non-respect, dans mes pratiques forestières, du cahier des charges "propriétaire forestier".
- Accepter le risque d'exclusion du système de certification PEFC en cas de non mise en oeuvre par mes soins des mesures correctives qui me seraient demandées.
- Accepter que mon adhésion (identité du propriétaire et N° de confirmation) soit rendue publique.

L'association PEFC Ouest s'engage à informer ses adhérents de tous changements apportés à la politique de qualité de la gestion forestière durable et au cahier des charges "propriétaire forestier". L'adhérent peut à tout moment se désengager de la certification PEFC en informant l'association par lettre recommandée à laquelle doit être joint le document de confirmation d'adhésion portant le numéro d'adhérent.

Fait à : _____

Le : _____

Signature(s) et qualité du (ou des) signataires

Cadre réservé au CRPF

N° d'enregistrement _____

Date : _____

Cachet

Remplir le verso et adresser au CRPF la présente déclaration et les pièces à joindre

